

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du mercredi 28 août 2013

Présents : Daniel BOBILLIER, Michelle DODANE, Gilles DUMAS, Bernard GRAPPEY, Maryse MILLET, Patrick MODICA, Paulina REQUENA, Thérèse ROBERT, Christophe SIMON, Jean SIMONDON, Florent VALLOT

Excusés : Alexandra ARDIET, François LECHAILLER

Secrétaire de séance : Gilles DUMAS

☞ Avenant au contrat de fourniture des repas de cantine

Le conseil décide de renouveler le contrat de fourniture des repas de cantine avec le Château d'Uzel pour l'année scolaire 2013-2014.

☞ Modification des tarifs de cantine et de garderie scolaire (rentrée 2014)

Le Château d'Uzel ayant maintenu son tarif (3,46 € HT) pour la rentrée 2014, le conseil décide de ne pas modifier le prix des repas par rapport à la rentrée 2013 et de le maintenir au même tarif :

repas enfant : 5,00 €

repas adulte : 5,98 €

goûter : 0,26 €

En revanche, il décide de fixer le prix de la garderie à 0,50 € par 1/4 d'heure à compter de la rentrée 2014.

Rappel du tarif 2013 : 0,49 € par 1/4 d'heure.

☞ Décision modificative n° 1 sur le budget communal

Le conseil décide de débloquer une partie du prêt relais prévu pour le financement des travaux de voiries et d'ouvrir un crédit de 100 000 € à la section d'investissement du budget communal.

☞ Devis de travaux complémentaire de l'ONF et en cas d'acceptation, décision modificative n° 1 sur le budget forêt

Le conseil accepte le devis de travaux complémentaires proposé par l'ONF pour un montant de 1 669,20 € TTC (1 560,00 € HT). Ces travaux consistent au débroussaillage manuel de la plantation effectuée dans la coupe 31. Ces travaux qui devaient initialement être réalisés par les employés communaux, n'ont pas pu être effectués en raison de l'arrêt maladie de David Serment.

Pour assurer le financement de ces travaux forestiers, le conseil adopte une décision modificative sur le budget forêt.

☞ Eclairage public : projet de remplacement de certains luminaires

Dans le cadre des économies d'énergie, le conseil accepte deux devis de l'entreprise Ballanche :

- le premier, d'un montant de 25 922,68 € TTC (21 674,48 € HT) pour la suppression de 23 luminaires boules très énergivores et leur remplacement par 21 luminaires basse consommation. Ce projet bénéficie d'une subvention du SYDED de 10 091,00 € auxquels s'ajoute une aide parlementaire de notre député, Mr Eric Alauzet, de 3 000,00 €.

- le second, d'un montant de 521,41 € TTC (435,96 € HT), pour le raccordement direct au réseau d'éclairage public du projecteur illuminant notre église.

A titre d'information, l'extinction nocturne de l'éclairage public, décidé en octobre 2012, nous a permis d'effectuer une économie de consommation d'énergie de 18 891 kwh sur la période allant du 16/11/2012 au 12/07/2013. Ceci représente une économie de **43,28%** de consommation par rapport à la même période de l'année précédente.

☞ Instauration du droit de délaissement prévu dans le PPRT

Dans le cadre du PPRT, le hangar de l'exploitation Robert se trouvant dans le périmètre de danger immédiat du site pétrolier de La Ramée, est frappé de délaissement. Afin de boucler ce dossier PPRT, la préfecture demande à la commune d'instaurer ce droit de délaissement. Le conseil donne son accord à cette demande et instaure donc le droit de délaissement pour ce hangar agricole. L'exploitant agricole aura 6 ans, à compter de la signature de la convention financière tripartite, pour se prononcer sur l'acceptation ou non de ce délaissement. Nous attendons encore un certain nombre d'éléments de la part de la CAGB pour l'établissement de cette convention tripartite.

☞ Contrats d'assurance de la commune

Dans le cadre d'une étude de révision de ses contrats d'assurances, la commune a reçu une proposition de la part de la SMACL (société spécialisée dans les assurances au profit des collectivités).

Les montants proposés sont les suivants :

- responsabilité civile + matériels et bâtiments (sans franchise) : 5 232,14 €
- protection des agents : 5 639,98 €.

A couverture équivalente, ces tarifs représentent une économie de **59,64 €** pour la RC + matériels + bâtiments et de **2 390,50 €** pour la protection des agents, par rapport aux contrats actuels auprès de Groupama.

Le conseil décide néanmoins de re-consulter Groupama pour obtenir une nouvelle proposition.

☞ Questions et informations diverses

- Autorisation d'encaissement de chèques

Le conseil autorise madame le Maire à encaisser deux chèques :

- le premier, émanant de l'association du marché, d'un montant de 2 000,00 € représentant le remboursement de l'avance faite par la commune à cette association lors de son lancement (1 000,00 €) ainsi que sa contribution au renouvellement des tables de la salle polyvalente ;
- le second, émanant du comité des fêtes, d'un montant de 1 558,00 € pour l'achat du défibrillateur installé à la salle polyvalente.

Le conseil remercie ces deux associations pour leur générosité.

- Dépôt sauvage de déchets

La commune a été victime d'un dépôt sauvage de déchets le 13 août 2013. Ces déchets d'un poids d'environ 500 kg déposés à proximité de la salle polyvalente ont nécessité leur transport vers l'incinérateur de la CAGB pour destruction. La commune a déposé une plainte auprès de la gendarmerie qui, en possession d'un certain nombre d'indices recueillis dans les sacs poubelles, devrait pouvoir retrouver les auteurs de ce dépôt sauvage.

- Décès de Galopin

Notre mascotte Galopin est décédée le 14 août dernier. L'autopsie pratiquée a conclu à une mort due à une nourriture trop riche. A cette occasion et pour la santé de nos animaux mascottes, il est rappelé qu'il **ne faut pas donner de pain** à Gennie qui reste désormais seule.

- Implantation du transformateur RTE

L'étude de RTE (Réseau de Transport d'Electricité) pour l'implantation d'un transformateur se poursuit. Une réunion présidée par la préfecture a entériné la zone d'implantation de ce transformateur qui sera donc installé sur le territoire de la commune de Saône au lieu-dit La Caille.

- Travaux voiries

Le chantier de réfection des voiries est pratiquement terminé. Certaines finitions restent cependant à réaliser :

- espaces verts : les travaux de taille, d'engazonnement et de plantation d'arbres seront réalisés à une période plus propice ;
- balayage des chaussées et nettoyage des regards d'eau pluviale : réalisés après mise en place de la signalisation horizontale ;
- signalisation verticale et horizontale : ces travaux devaient être réalisés avant le 15 août. L'entreprise sous-traitante ne les ayant pas effectués dans les délais impartis, une pénalité de retard de 100 € HT par jour lui sera appliquée à compter du 2 septembre 2013.

- Projet éducatif territorial (PEDT)

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le conseil a décidé d'appliquer la semaine de 4,5 jours dès la rentrée 2013. Les membres de la commission des écoles ont donc présenté le PEDT (projet éducatif territorial) qui sera mis en place dans notre école.

Après réflexion et en fonction des nouveaux éléments présentés par la commission des écoles, le conseil décide de porter la participation financière des familles à 12,00 € par trimestre et par enfant pour ce projet éducatif territorial.

Dans ce contexte, le conseil décide également d'établir un contrat de vacataire d'une durée de 4 heures par semaine avec Mlle Pauline Bentz pour assurer l'activité "temps calme" des moyenne et grande sections de maternelle à compter du 16 septembre 2013.

La prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le vendredi 27 septembre 2013 à 20h00

DIVERS

Précisions concernant les voiries pour les personnes n'ayant pas participé aux deux réunions publiques de concertation proposées avant les travaux

- En parallèle à la réfection des voiries, la priorité a été donnée à la sécurité des utilisateurs. Le Conseil Général, gérant de la rue de Besançon, en accord avec le maître d'œuvre et la municipalité a entériné le positionnement du rond-point de façon à limiter la vitesse et à assurer la sécurité des véhicules sortant de la rue des vanniers, en sens unique.
- La création d'un rond-point décentré par rapport à la rue de l'Enclos s'explique par la nécessité de garder une voie suffisamment élargie pour faciliter le passage des bus qui sortiront du village uniquement par cette rue. Il est dommage de constater que certains profitent de cette largeur pour appuyer sur le champignon..., en **infraction totale** avec le code de la route. La signalisation et le marquage au sol vont être rapidement réalisés et tout conducteur qui ne respectera pas le sens giratoire sera passible de contravention.
- Le panneau sens unique placé en haut de la rue de Besançon n'étant pas un panneau de sens obligatoire, il est tout fait possible, conformément au code de la route, de se rendre directement rue du Lavoir depuis la rue de Besançon, sans faire le tour de la mairie.
- Nous constatons malheureusement que la réalisation de trottoirs aux normes dans notre village, destinée théoriquement à faciliter la circulation des poussettes et des fauteuils roulants, sert prioritairement à stationner des véhicules. Il ne semble donc pas inutile de rappeler que le code de la route interdit strictement les stationnements sur trottoirs. Le Conseil municipal fait ainsi appel au civisme de chacun d'entre-vous pour que cette situation cesse rapidement. Dans le cas contraire, la Commune se verra dans l'obligation de recourir aux services de la gendarmerie pour qu'ils verbalisent les contrevenants.

- Il est également rappelé que les voiries et, en particulier, la rue du Vieux Tilleul, ne sont pas des pistes de rollers et de trottinettes !

La sécurité est l'affaire de tous

Un centre aquatique couvert en projet à Bouclans

Le Pays Doubs Central étudie actuellement l'opportunité de créer un centre aquatique couvert à Bouclans et invite toute personne intéressée par ce projet à répondre au questionnaire mis en ligne jusqu'au 30 septembre sur son site www.doubscentral.org.

Si vous souhaitez en savoir un peu plus sur ce projet et participer à l'enquête, n'hésitez pas à vous connecter (des questionnaires papier sont également disponibles dans les mairies du Pays Doubs Central) ; votre opinion permettra de faire avancer le dossier.

Une nouvelle assistante maternelle à Gennes

Madame Carine Parrenin, qui possède actuellement un agrément pour deux enfants âgés de deux mois à six ans, vient d'emménager dans notre village au 9 rue des Vanniers.

Elle est joignable au 03 81 56 87 97 ou au 06 74 08 90 24.

Communication du comité des fêtes

Expo "Art et Nature"

Le comité des fêtes organise sa traditionnelle exposition "Art et Nature" les 5 et 6 octobre prochains (affiche jointe à ce compte rendu).

Commande de crémant d'Alsace

Le Comité des fêtes va prochainement acheter du Crémant d'Alsace "**Jean Geiler**" pour ses futures manifestations. Il propose aux habitants de la commune de profiter de cette opportunité pour acquérir du crémant de qualité à prix compétitif.

Prix du carton de 6 bouteilles :

Cuvée prestige :	33,00 € (5,50 € la bouteille)
Blanc de noir :	36,00 € (6,00 € la bouteille)

Les commandes sont à passer auprès d'Alain Millet (03 81 55 83 04) entre le 10 et le 20 septembre 2013 (règlement à la commande). Livraison prévue dernière semaine de septembre.

Exposition Art et Nature

5 et 6 octobre
Salle polyvalente

Samedi : 14H00-18H00
Dimanche : 10H00-17H00

2
0
1
3



Buvette-Alambic-Dégustation

Entrée

Adultes : 2,00 €

Gratuit jusqu'à 10 ans

Gennes